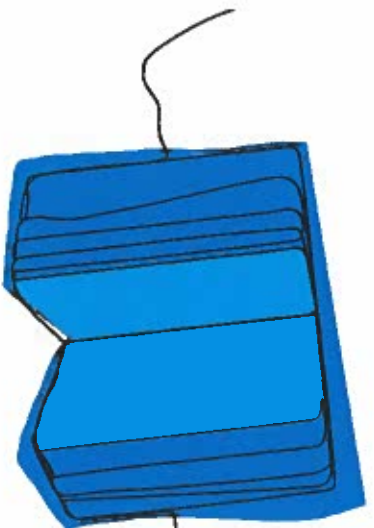




PROJET ÉDUCATIF 2023 2027

École de la Passerelle



Version adoptée par le conseil d'établissement le 08-01-2026

Centre
de services scolaire
des Mille-îles

Québec




Table des matières



Définition d'un projet éducatif	3
Encadrement légal	4
Démarche d'élaboration du projet éducatif de l'établissement	5
Contexte dans lequel évolue l'établissement (portrait organisationnel)	6
▪ Profil de l'établissement (environnement interne)	6
▪ Profil social, culturel, démographique et économique du territoire (environnement externe)	7
▪ Analyse de la réussite des élèves	8
▪ Résultats et constats de la collecte d'information	9
Mission, vision et valeurs de l'établissement	10
Tableau synoptique : Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles	11
Résolution du conseil d'établissement	12
Signature des membres du conseil d'établissement	13
Annexes (s'il y a lieu)	14

Définition



Conformément à la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, l'établissement d'enseignement réalise sa mission dans le cadre d'un projet éducatif.

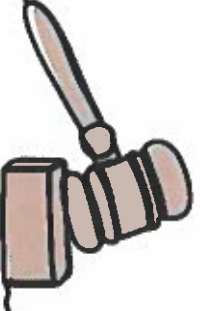
Le projet éducatif est un outil stratégique permettant de définir et de faire connaître à la communauté éducative d'un établissement d'enseignement des orientations, des priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves, jeunes et adultes.

Il est élaboré en fonction des caractéristiques et des besoins des élèves qui fréquentent l'établissement d'enseignement ainsi que des attentes formulées par le milieu au regard de l'éducation. Résultant d'un consensus, il est conçu et mis en œuvre en faisant appel à la collaboration des différents acteurs intéressés par l'école et la réussite éducative : les élèves, les parents et le personnel de l'établissement ainsi que les membres de la communauté et du centre de services scolaire.

Le projet éducatif s'inscrit donc dans une démarche favorisant la synergie et la cohérence entre tous les paliers du système éducatif (le ministère de l'Éducation, les centres de services scolaires et les établissements d'enseignement), dans le respect de l'autonomie et des particularités de chacun.



Encadrement légal



La *Loi sur l'instruction publique* précise que le projet éducatif doit remplir les conditions qui suivent :

- Présenter certains éléments de contenu (articles 37 et 97.1);
- Respecter la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école (article 37) ;
- Couvrir une période qui s'harmonise avec celle du plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire et celle du plan stratégique du Ministère (articles 37.1, 97.2 et 209.1);
- Respecter, le cas échéant, les modalités établies par le ministre en ce qui a trait à la coordination de l'ensemble de la démarche de planification stratégique entre les établissements d'enseignement, le centre de services scolaire et le Ministère (article 459.3);
- Assurer une cohérence par rapport au plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire (articles 37 et 97.1).

¹ Pour les écoles seulement et selon les exigences législatives en vigueur.

Démarche d'élaboration



L'école du CRJDA est ouverte depuis le mois de janvier 2025. Étant un projet pilote et une première au sein du centre de services scolaire, nous avons débuté la démarche d'élaboration de notre projet éducatif à l'automne 2025 afin de nous laisser le temps de s'approprier le milieu.

La direction travaille avec une équipe au sein du comité pédagogique qui a pour mandat de déterminer les fondements du projet éducatif.

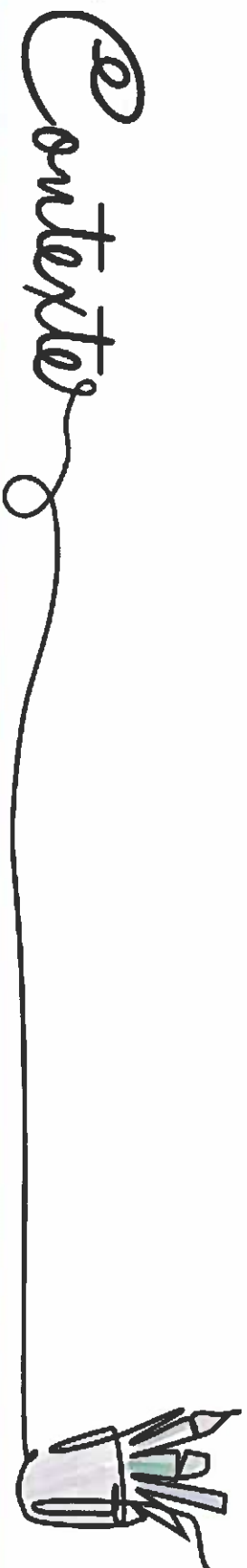
Dans un premier temps, le comité s'est rassemblé pour faire l'ébauche.

Par la suite, il a été présenté à l'ensemble de l'équipe-école afin de faire une consultation.

Ensuite, le projet éducatif sera présenté et adopté par le comité de coordination CISSS-CSSM, qui fait office de conseil d'établissement.

Une reddition de compte est planifiée annuellement avec les membres de l'équipe-école et sera présentée au comité de coordination.

Un bilan final sera fait en 2027, auprès de la communauté éducative (équipe-école et membres du comité de coordination).



Profil de l'établissement (environnement interne)

Suite aux recommandations émises dans le rapport Laurent, un nouveau centre jeunesse a été ouvert à Ste-Thérèse sous la direction du CISSS des Laurentides. Une école annexée au centre par une Passerelle accueille les élèves hébergés.

Des élèves du primaire et du secondaire fréquentent l'école soit de la 1ère année primaire à la 5^e secondaire. Le PFEQ est enseigné en fonction de l'âge-cycle des enfants. Il y a 7 groupes : 2 groupes primaires (1-2-3^e et 4-5-6^e), un groupe de secondaire 1, un groupe de secondaire 2, un groupe multi 1-2, un groupe de secondaire 3-4-5 ainsi qu'une classe DI-TSA. Tous les élèves qui fréquentent l'école sont hébergés au centre jeunesse.

Dans ce contexte particulier, nous avons environ une dizaine d'élèves par groupe, car nous sommes des groupes de classes spécialisées. Tous les élèves ont un plan d'intervention ainsi qu'un code de difficulté HDAA pour la majorité.

Les élèves qui fréquentent l'école interne sont des élèves en bris de fonctionnement à l'école externe et les enjeux sont grands (sécurité, compromission, etc.)

Nous leur offrons un environnement le plus normalisant possible (en accord avec les recommandations du rapport Laurent) en misant sur la scolarisation à temps plein, de classes mixtes, des pauses extérieures mixtes et un parcours scolaire axé sur la qualification et la diplomation.

L'équipe-école est constituée de 7 titulaires de classes, 3 spécialistes, une orthopédagogue, deux psychoéducatrices, 1 psychologue, 1 orthophoniste, 1 ergothérapeute, 1 conseillère en formation, 8 TES, 1 secrétaire et une direction.

Cette belle équipe travaille étroitement en collaboration avec le centre jeunesse pour mieux répondre aux besoins spécifiques des élèves

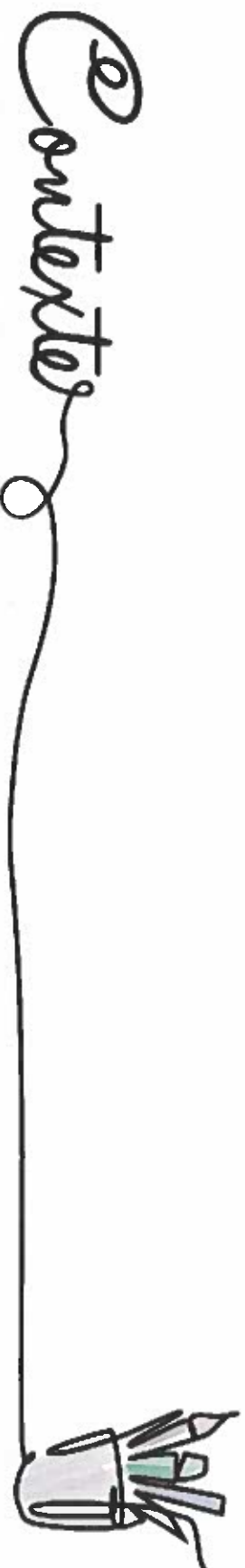
Lexique des abréviations

CSSMI : centre de service scolaire des Mille-Îles

CSSRDN : centre de service scolaire de la Rivière du Nord

CRJDA : centre de réhabilitation pour jeunes en difficulté d'adaptation

CISSS : centre intégré de santé et de services sociaux
CLSC : centre local de services communautaires



Profil social, culturel, démographique et économique du territoire (environnement externe)

Étant affiliée au CISSS des Laurentides, nous accueillons des élèves de tout le territoire des Laurentides (tout ce qui se rattache au CISSS des Laurentides). Certains de nos élèves proviennent du CS des Laurentides, de la CSSRDN ainsi que du CSSMI.

Nous allons demeurer à une capacité maximale de 7 groupes étant donné la disponibilité des locaux. Par contre, la répartition des groupes-classes pourraient changer en fonction de la clientèle. En effet, les élèves peuvent arriver en cours d'année et quitter en cours d'année, en fonction des jugements (décisions qui sont prises par le tribunal) du tribunal et de la fin de placement ordonnée par un juge. Notre clientèle est donc fluctuante en fonction des mouvements des jeunes hébergés. Notre clientèle est donc constamment en mouvement en raison des différentes décisions prises par le tribunal.

Nous travaillons en étroite collaboration avec les intervenants du CISSS des Laurentides ainsi que les intervenants de la DPJ. Nous accueillons également des partenaires externes afin de faire vivre des ateliers à nos jeunes durant les heures scolaires ateliers toxico, harcèlement, exploitation sexuelle, etc.)

Nous avons également une association avec le CLSC Thérèse de Blainville pour l'hygiène dentaire et la vaccination.

La collaboration de toute la communauté éducative et sociale est essentielle à la réussite globale de nos élèves.

l'Analyse



Réussite des élèves

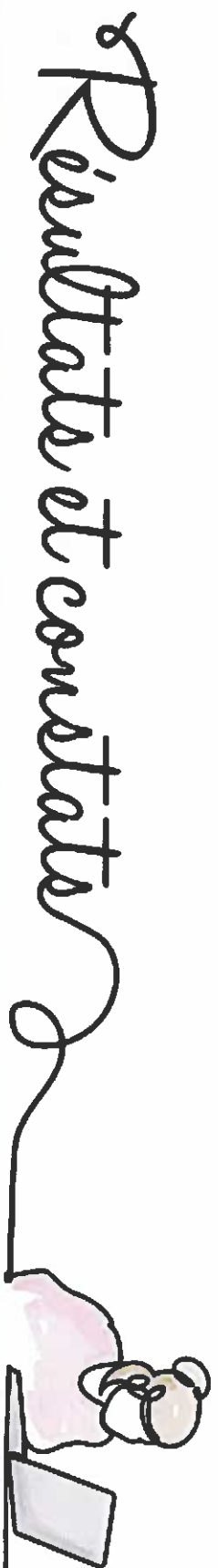
Nous avons ouvert l'école en décembre dernier. Le contexte était particulier car nos élèves arrivaient pour la majorité de centres jeunesse des Laurentides et leur parcours scolaire était parsemé de trous.

Notre objectif pédagogique a d'abord été d'augmenter leur nombre d'heures passées au scolaire. Faire en sorte qu'ils développent la motivation de venir à l'école et éventuellement, leur faire vivre des réussites.

Nous avons comme mandat de leur offrir un environnement scolaire qui leur permettra de se mettre à niveau en fonction du cycle-âge.

Ainsi, les enseignants ont mis sur les savoirs essentiels en y ajoutant les autres savoirs du PFEQ tout en accompagnant chacun des élèves dans leur cheminement scolaire individualisé.

Nous avons réussi à retourner plusieurs élèves à l'école externe afin de poursuivre leur scolarité en 25-26. (36 / 64 élèves) Donc 56% de notre clientèle



Collecte d'informations

Nous observons que sommes constamment en ajustement auprès de cette clientèle qui demande un accompagnement ciblé et personnalisé au niveau de leurs besoins éducatifs et sociaux. Il y a beaucoup d'élèves qui arrivent ou qui quittent en cours de parcours selon la réalité de chacun.

Le partenariat avec la famille ainsi que les intervenants du jeune sont essentiels pour favoriser la réussite scolaire des jeunes hébergés.

Notre défi auprès de ces élèves vise à ce qu'ils soient présents dans l'environnement scolaire et vivent des réussites au quotidien

Pour débiter l'analyse de nos données, nous avons comptabilisé en septembre le nombre de minutes passés à l'extérieur de la zone scolaire pendant 1 semaine et ce pour le primaire et le secondaire.

1 semaine de présence au primaire = 1500 minutes x 6 élèves = 9000 minutes

1 semaine de présence au secondaire = 1500 minutes x 31 élèves = 46 500 minutes

Constats : - Primaire : 1335 min à l'unité sur 9000 min : **14,8% de hors scolaire (6 élèves)**

- Secondaire : 3930 min à l'unité sur 46500 min : **8,45% hors scolaire (31 élèves)**

De plus, au niveau social, nos élèves ont besoin de vivre des réussites positives pour cheminer personnellement. C'est le choix fait par l'équipe en place, de cibler principalement une approche soutenant les comportements positifs qui respecte les 4 niveaux d'intervention du code de vie.

Finalement, la formation et l'accompagnement de l'ensemble du personnel est un incontournable pour avoir les meilleures pratiques d'intervention en place pour intervenir adéquatement auprès de ces élèves.

Mission & Vision Valeurs

La mission, la vision et les valeurs organisationnelles sont des éléments essentiels à la démarche d'un projet éducatif. Ils nous permettent de communiquer clairement pourquoi on existe, ce qu'on veut devenir et ce qui nous caractérise comme établissement scolaire.

NOTRE RAISON D'ÊTRE :

Accueillir et soutenir les jeunes en centre jeunesse dans un cadre scolaire bienveillant qui les prépare à retrouver leur place dans la vie et à l'école externe

NOTRE ASPIRATION :

Être une école reconnue pour sa bienveillance, sa capacité à s'adapter aux besoins de sa clientèle ainsi qu'à soutenir les jeunes dans leur transition vers un avenir scolaire et personnel épanoui.

NOTRE ENGAGEMENT COLLECTIF :

- Bienveillance
- Respect
- Engagement

Résolutions



Adoption le 3 décembre par le comité de coordination (Numéro de la résolution)

CC-CRSTNA-2526-010

ATTENDU l'approbation par le conseil d'administration du Centre de services scolaire des Mille-Îles (CSSMI) sur proposition du comité d'engagement pour la réussite des élèves (CERÉ) du Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 (PEVR) en vertu de la résolution no CC-XXXXXXXX-XXXX conformément à l'article 209.1 de la Loi sur l'instruction publique (LIP);

CC-CRSTNA.2526-010

ATTENDU l'article 37 de la LIP qui prévoit le contenu du projet éducatif;

ATTENDU que le conseil d'établissement doit adopter un projet éducatif en vertu de l'article 74 de la LIP,

ATTENDU que le conseil d'établissement a effectué chacune des étapes prévues à l'article 74 de la LIP, soit l'analyse de la situation de l'école, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite éducative ainsi que les caractéristiques et les attentes de sa communauté;

ATTENDU que le conseil d'établissement a favorisé la concertation des différents acteurs intéressés par l'école et la réussite éducative, dont les élèves eux-mêmes, les parents, les enseignants, les autres membres du personnel de l'école et des représentants de la communauté et du centre des services scolaire;

ATTENDU que l'article 75 de la LIP prévoit que le conseil d'établissement transmet au CSSMI le projet éducatif de l'école et le rend public dans les 30 jours suivant cette transmission;

ATTENDU que l'article 75 de la LIP prévoit également que le projet éducatif soit communiqué aux parents et aux membres du personnel;

Il est proposé par

D'ADOPTER le projet éducatif 2023-2027 de l'école XXXXX;


De la Passerelle

DE LE TRANSMETTRE au Centre de services scolaire des Mille-Îles

DE LE RENDRE PUBLIC en le déposant sur le site Internet de l'école (DATE : 30 jours après transmission au Centre de services scolaire des Mille-Îles par le CÉ);

D'INFORMER les parents et les membres du personnel de l'école de la prise d'effet du projet éducatif dès le jour de sa publication.

Signature



Des membres du comité de coordination

Carole Beau

Karine Blair

Présidence du comité de coordination

Geneviève Des Groseillers

Membre du CSSMI-soutien

Annick Routhier

Annick Routhier

Membre du CSSMI- professionnelle

Isabelle Beaulieu

Membre du CISSS

Geneviève Pelletier

Geneviève Pelletier

Membre du CISSS

Marjorie Aisenault

Marjorie Aisenault

Membre du CISSS

Josée Fortier

Membre du CSSMI- soutien

Sabrina Gilbert

Sabrina Gilbert

Membre du CISSS

Julie Leduc

Julie Leduc

Membre du CSSMI- enseignante

Danièle Jargaille

Membre du CSSMI- enseignante

Karine Mathon

Karine Mathon

Membre du CSSMI-enseignante

Marie-Élaine Plante-Trudel

Marie-Élaine Plante-Trudel

Membre du CISSS

Answer 